

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute commande de prestation implique l'acceptation sans réserves et l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document.

Commande et confidentialité

Toute commande implique un acompte. Tous les engagements pris par nos représentants ne sont valables qu'après avoir été acceptés et confirmés par nous. Seuls nos devis ou accusés de réception de commande écrits sur formule à en-tête de notre société peuvent nous engager. L'annulation d'une commande dûment enregistrée ne peut être faite qu'avec notre consentement. Pour éviter toute erreur, les commandes doivent impérativement indiquer les dénominations de notre tarif. Les articles sur devis, fabriqués sur demande, ne peuvent être annulés si l'exécution en est commencée ou si la matière en est spécialement approvisionnée. Les études, plans, dessins et documents remis par nous-mêmes demeurent notre propriété, ils ne peuvent donc pas être communiqués à des tiers sous quelques raisons ou quelque forme que ce soit par l'acheteur. Les prix portés sur nos accusés de réception de commande ne sont fournis qu'à titre indicatif. Nos prix de facturation sont toujours ceux en vigueur au cours du jour de l'expédition.

Livraison et installation

Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. La mission du transporteur consiste uniquement à livrer le matériel. Nos délais de livraison ne sont fournis qu'à titre indicatif et sont maintenus dans la limite du possible. En aucun cas, ils ne constituent un engagement formel. Un retard à livrer, même important, ne peut constituer une cause acceptable, ni de refus de livraison, ni de remise quelconque, ni d'action en dommages et intérêts d'aucune sorte. En cas de force majeure entraînant un arrêt partiel ou total de production (mobilisation, grève, lock out, épidémie, interruption de transport, manque de matière première, accident grave de matériel...), toute réserve est faite en ce qui concerne l'exécution des commandes, tant au point de vue prix que délais. De convention expresse, il ne sera procédé à aucune livraison en dépôt vente de nos marchandises. Lors de la livraison, en cas de colis manquants ou détériorés, des réserves précises doivent être formulées sur le récépissé de livraison du transporteur et être confirmées à celui-ci par lettre en recommandé avec accusé de réception dans les trois jours ouvrables. Les modalités d'expédition à l'exportation font l'objet d'une négociation particulière à la commande. Les réclamations ou réserves de réception ne sont admises que dans un délai de quinze jours après réception ou installation de la marchandise. Les frais d'expédition sont toujours à la charge du destinataire, qu'elles soient effectuées par transporteur, poste, colis poste, collissimo....

Lors de l'installation du matériel, les techniciens de M.C. Métal Création ne sont pas habilités à intervenir sur les installations d'électricité et d'eau. M.C. Métal Création dégage toute responsabilité en cas de sinistre. En aucun cas il ne sera effectué de modifications sur le bâtiment.

Garantie

Notre garantie est strictement limitée au remplacement dans un délai normal ou au remboursement à notre choix des pièces reconnues défectueuses ou non conformes, après examen par nos soins. Le

remplacement éventuel ne pourra en aucun cas justifier un retard ou un refus de régler nos factures. Seule pourra être retenue la valeur des pièces reconnues défectueuses ou non conformes.

Conditions de paiement clause résolutoire

Tous nos prix sont indiqués hors taxe. Ils sont à majorer de la TVA en vigueur. Toute prestation commencée est due. L'acceptation de prestation est conditionnée par le règlement d'un acompte de 30% sur le montant H.T. de la prestation, le solde étant payé suivant les conditions indiquées sur le devis. Ainsi M.C. METAL CREATION se réserve expressément le droit de différer une prestation tant que les commandes et acomptes n'auront pas été reçus. Nos factures sont ensuite payables à 30 jours date de facture en L.C.R. acceptée sauf convention particulière entre les parties lors de l'ouverture de compte. Aucun escompte ne sera accordé pour règlement comptant.

Le défaut de paiement à l'échéance prévue entraînera les dispositions suivantes :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quelque soit le mode de règlement prévu.
- Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture donnera lieu à l'application de pénalités de retard fixées au taux de refinancement de la Banque Centrale (taux Refi) majoré de 10 points. Le taux Refi à prendre en compte au cours du 1er semestre est celui en vigueur au 1er janvier de l'année. Quant au taux Refi en vigueur au 2ème semestre, est celui applicable au 1er juillet de l'année.
- Tout retard de paiement sera majoré d'une somme de 40 € d'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement. Si les dépenses de recouvrement sont plus élevées que cette indemnité, M.C. Métal Création pourra réclamer une indemnisation supplémentaire, sur justificatifs. Toute détérioration du crédit de l'acheteur pourra entraîner l'exigence de nouvelles garanties ou délais de paiement plus courts. Le client s'oblige à prévenir la société M.C. Métal Création de toute difficulté susceptible d'entraîner défaillance ou de toute saisie par des tiers sur les produits. Cette clause demeure totalement applicable en cas de redressement judiciaire ou de liquidation de biens. Les ventes effectuées à l'étranger seront réglées de la façon suivante: 50% à la commande, le solde aux conditions inscrites au devis. Nos ventes sont conclues sous condition résolutoire. A défaut de paiement intégral du prix, la vente sera résolue de plein droit, telle est notre intention, huit jours après mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception rappelant notre intention de nous prévaloir de la présente clause. Les acomptes versés seront acquis au vendeur à titre de clause pénale.

Clause de réserve de propriété

Réserve de propriété : en l'application des dispositions de la loi n° 80.335 du 12 mai 1980, les biens vendus restent la propriété de M.C. METAL CREATION jusqu'au complet paiement du prix et des accessoires. Ne constitue pas des paiements, la remise de traites ou de tout titre créant une obligation de payer.

Conditions d'annulation et report

Toute annulation doit être communiquée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour toute annulation, fut ce en cas de force majeure, moins de 28 jours francs ouvrables avant le début de la prestation, le montant total de la prestation restera exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Attributions et compétences

Toute remise ou confirmation de commande comporte, sans réserves, acceptation des présentes conditions générales de vente qui prévalent, en toute hypothèse, sur les dispositions contraires émanant de l'acheteur. Toute stipulation non compatible figurera sur le document de ce dernier étant présumée révoquée par le contrat qui le lierait à nous. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence du tribunal de Lille, quelque soit le siège ou la résidence de la société bénéficiaire, nonobstant la pluralité de défenseurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de M.C. METAL CREATION qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.